

# VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

## EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
séance du 18 décembre 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 18 décembre 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 décembre 2014, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

### **ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Emmanuel GLYKOS – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY - M. Noël BELLLOT – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

### **ETAIENT EXCUSES**

Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS -  
M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER -

### **ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**CESSION PAR LA VILLE DE COGNAC D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 46 ET 48 AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY À COGNAC**  
**A M. et Mme BIGNOLES** **2014.186**

La Ville de Cognac est propriétaire d'un immeuble situé 46 et 48 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Cognac, cadastré AE 187 et AE 188 d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>.

La commune souhaite procéder à la vente du rez-de-chaussée commercial, défini de la manière suivante :

- AE 187 pour partie de 28 m<sup>2</sup> et AE 188 pour partie de 42 m<sup>2</sup> constitueront le rez-de-chaussée de l'immeuble réservé à un usage commercial pour lequel sera établie une division en volume.
- L'entretien des parties supérieures restera à la charge de la commune

- AE 187 pour partie de 20 m<sup>2</sup> constituera les réserves du commerce, bâties sur un seul niveau, dont l'entretien sera à la charge exclusive du futur acquéreur

AE 188 pour partie de 30 m<sup>2</sup> restant dans le patrimoine de la commune.

Monsieur et Madame BIGNOLES ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de ce local commercial, par lettre d'intention d'achat établie le 06 novembre 2014.

Le montant de la vente s'élèverait à 43 000 €.

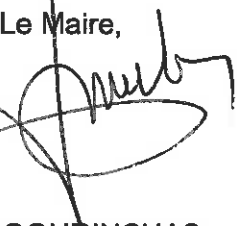
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

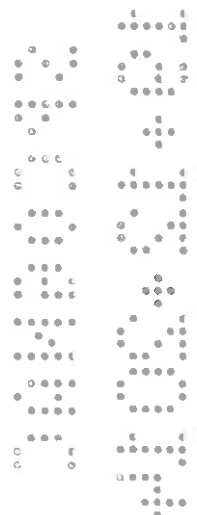
→ **DECIDE de vendre le local commercial 46 et 48 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Cognac, cadastré AE 187 pour partie et AE 188 pour partie d'une superficie totale de 90m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame BIGNOLES au prix de 43 000€,**

→ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître BRAASTAD-TIFFON Isabelle, notaire à Cognac**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
  
Michel GOURINCHAS



# AE 187 et AE 188 - 46 et 48 av de Lattre de Tassigny

